

Conseil communautaire

Délibération n° 2024/11/26-2	Culture : Convention de partenariat entre l'école de danse du Pays de Mauriac et l'école de Musique du Nord Cantal
Date et heure de la séance	26 novembre 2024 - 18h30
Lieu	Salle communale - Salins
Date de la convocation	20 novembre 2024
Président de séance	Jean-Pierre SOULIER
Secrétaire de séance	Olivier ROCHE
Nombre de délégués en exercice	31
Nombre de délégués présents	20
Nombre de pouvoirs	8
Présents ou représentés	28

Conseillers communautaires présents :

Elisabeth BALADUC
Andrée BROUSSE
Béatrice CARTAYRADE
Marie-Hélène CHASTRE
Michel LAPORTE
Serge LEYMONIE
Alain MALASSAGNE
Françoise NOUGEIN
Guillaume POINAT
François POUCHOT
Guy QUINTANEL
Roger RIBAUD
Olivier ROCHE
Stéphanie SERIEIX
Jean-Pierre SOULIER
Raymonde THESSANDIER
Jean-Jacques VAISSIER
Christian VERT
Serge VIALLEMONTEIL
Edwige ZANCHI

Représentés :

Pouvoir donné à :

Georges ALBESSARD	Raymonde THESSANDIER
Maryse BONNET	Edwige ZANCHI
Alain DELASSAT	Andrée BROUSSE
Sylvie FENIES	Guillaume POINAT
Luc MACE MALAURIE	Christian VERT
Jacques ROMEUF	Marie-Hélène CHASTRE
Jacques SERRAT	Jean-Jacques VAISSIER
Gérard VABRET	Olivier ROCHE

Absents :

Jacques BRESSON
Yves MAGNE
Cyrille ROLLIN

Conseil communautaire

Délibération n° 2024/11/26-2

Culture : Convention de partenariat entre l'école de danse du Pays de Mauriac et l'école de Musique du Nord Cantal

CONSIDÉRANT que :

- les deux écoles ont créé, à titre expérimental en 2023-24, une classe pilote d'accompagnement musical à la danse unique dans le Cantal,
- cette première année d'expérimentation a bien fonctionné mais nécessite un cadre, formalisé par un conventionnement,
- la structuration des contenus pédagogiques peut s'enrichir de ce cours commun aux 2 écoles,
- les écoles de musique et de danse pourraient, dans un avenir proche, fusionner,

Le Président expose la proposition de partenariat entre l'École de Danse du Pays de Mauriac et l'École de Musique du Nord Cantal afin de permettre à des élèves volontaires des cours de piano et de batterie-percussions de pouvoir accompagner les classes de danse classique et jazz de façon régulière dans leur cursus d'apprentissage musical, au sein de l'école de danse.

CONSIDÉRANT que cet apprentissage s'intègre pleinement dans les apports pédagogiques du cursus de l'élève musicien, et enrichit sensiblement les cours de danse accompagnés en musique live.

CONSIDÉRANT qu'à moyen et long terme, l'accompagnement musical à la danse pourra être un cours à part entière, intégré pleinement au programme des cours proposés par l'école de musique.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Oui l'exposé de Monsieur le Président,

Vu le projet de convention,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre l'École de Danse du Pays de Mauriac et l'École de Musique du Nord Cantal telle que jointe en annexe à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer cette convention et tout document s'y rapportant.

Présents ou représentés : 28

Abstentions : 00

Suffrages exprimés : 28

Votes pour : 28

Votes contre : 00

Fait à Salins, le 26 novembre 2024,
Au registre sont les signatures

Le Président,



1 av. du Cmté Gabon
BP53
15200 MAURAC
PAYS DE MAURAC

Jean-Pierre SOULIER